Emploi-Formation • Apprentissage

Accueil de nouveaux apprentis en toute quiétude

Fin août-début septembre est la période où la majeure partie des entreprises accueillent de nouveaux apprentis. C'est le moment de faire un point administratif et réglementaire.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail spécifique. Après avoir été signé par les différentes parties, il est visé par le CFA avant d'être enregistré par la Chambre d'agriculture (pour les diplômes agricoles). C'est cet enregistrement qui permet de le reconnaître en contrat d'apprentissage. Cela permet, entre autres, aux entreprises de bénéficier de l'aide unique si l'apprenti prépare un diplôme de niveau CAP ou Bac pro et à l'apprenti de valider son inscription au CFA. Lors de l'embauche, la visite médicale d'aptitude (la prise de rendez-vous est incluse dans la prestation de la Chambre d'agriculture) et la Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) sont indispensables.

Les documents de sécurité à jour

Dans toute entreprise accueillant des salariés, dont les apprentis et des stagiaires, une évaluation des risques est imposée par le Code du travail sous forme de Document unique d'évaluation des risques (DUER). Pour le rédiger, la caisse accident (CAAA) propose une formation et les organismes professionnels proposent des accompagnements individualisés.

Pour les mineurs, une déclaration de dérogation Travaux réglementés (valable 3 ans) doit être établie obligatoirement. Les formulaires ont été révisés par le Direccte fin juin 2019 et sont disponibles sur son site internet.

Les conditions de travail posées par la loi

En termes d'horaire, l'apprenti majeur suit la réglementation de tout salarié. Les horaires des mineurs sont adaptés selon l'âge. Dans certains cas, des demandes de dérogations exceptionnelles peuvent être faites auprès de l'inspection du travail après avis conforme du médecin du travail.
En termes de conduite d'engins, elle est autorisée selon l'âge de l'apprenti sur des matériels dont les équipements de sécurité sont conformes. Il est à noter que pour les mineurs, sont interdits à la conduite, les quads agricoles tout comme les tracteurs non munis de structures de protection ou de retenue du conducteur au poste en cas de renversement. La conduite de certains matériels comme les chariots élévateurs et les chargeurs implique une autorisation.

Alexandra ERNST-SIBLER, service Emploi-Formation
Tél. 03 89 20 97 44
alexandra.ernst-sibler@alsace.chambagri.fr

Âge	Durée quotidienne	Repos quotidien	Durée hebdomadaire	Repos hebdomadaire	Travail de nuit	Travail du dimanche	Travail des jours fériés
15 ans	8 h	14 h	35 h	2 jours consécutifs	Interdit de 20 h à 6 h	interdit	interdit
16 à 18 ans	8 h	12 h	35 h	2 jours consécutifs	Interdit de 22 h à 6 h	interdit	interdit

La durée du travail pour les mineurs. © Direccte Grand Est

Âge de l'apprenti	Sur route	Aux champs
De 15 à 16 ans	Conduite interdite	Conduite d'engins agricoles autorisée sous réserve d'une déclaration Travaux Réglementés
De 16 à 18 ans	• Un tracteur seul • Un tracteur attelé à un outil porté • Un tracteur attelé à une remorque ou à une machine remorquée • Une machine automotrice dès lors que la largeur de l'ensemble ne dépasse pas 2,5 m de large»	Conduite d'engins agricoles autorisée sous réserve d'une déclaration Travaux Réglementés
Plus de 18 ans	• Tous les véhicules ou ensemble dépassant 2,5 m de large • Un tracteur attelé à une remorque transportant du personnel • Un tracteur attelé à plusieurs véhicules remorqués»	Conduite d'engins agricoles autorisée

Âge et conduite d'engins agricoles. © CAL

Coin du BIO • Manifestation

Tech & bio : le programme est en ligne

Le salon international de la bio aura lieu les 18 et 19 septembre prochains à Valence. Le programme, très complet, est en ligne sur le site www.tech-n-bio.com.

Pour choisir le bon outil de désherbage mécanique, les dernières bineuses, herses, houes, écimeuses, outils intercep… les différents constructeurs européens seront en démonstration en plein champ ! La robotique, les systèmes de guidage GPS et nouvelles technologies seront également présents, avec au total une centaine de démonstrations prévues.
Des experts nationaux et internationaux interviendront dans le cadre de près de 120 conférences et ateliers. En viticulture par exemple, des cépages résistants aux maladies cryptogamiques ou au stress hydrique seront traités, des essais sur la flavescence dorée ou encore du cuivre en AB. Les fruits ne seront pas en reste avec la fertilité des sols en pommes bio ou l'amélioration de la conservation des fruits.

Un déplacement en bus sur 2 jours est organisé depuis l'Alsace. Il reste quelques places.

En maraîchage, les intrants alternatifs pour la santé des plantes, l'irrigation, les semences et des innovations associant l'ergonomie seront abordés. En grandes cultures, des semis sous couverts, de la gestion des vivaces, des filières de diversification émergentes seront étudiés. Pour parler structure du sol, fertilité et matière organique, une zone de démonstration sera dédiée au travail du sol. D'autres thèmes comme la biodiversité (fil vert de cette édition), l'agro-foresterie ou la qualité de l'eau seront également développés.
Quant au pôle élevage, il intègre les nouveaux bâtiments du lycée. Des démonstrations, notamment de semoirs directs et collections variétales de fourrages y seront exposées. Les ateliers et conférences répondront aux interrogations techniques ou apporteront un éclairage économique. Par exemple, des repères économiques pour réussir en lait bio, la sécurisation fourragère des systèmes bovins, le pâturage des plantes à tanins pour limiter le parasitisme des ovins, logement et alimentation des porcins en bio, les services rendus par un atelier de volailles avec parcours.
Pour tous, la valorisation des produits sera développée avec la transformation, l'évolution de la consommation et des marchés bio comme celui de la restauration collective.

Sophie Delattre, équipe Agriculture Biologique
Tél. 03 89 20 97 74 - sophie.delattre@alsace.chambagri.fr

Fruits et légumes • Production sous serre

Les dernières innovations en serres à l'international

Les conférences ont fait salle comble. © Caa

Dans le cadre du programme ACSE (Air Climat Sol Énergie), Planète Légumes travaille sur les économies d'énergie de la filière fruits et légumes. Du 16 au 20 juin dernier s'est tenu pour la première fois en France, à Angers, le symposium Greensys, congrès international sur les serres. C'était l'occasion de s'informer sur les derniers travaux de recherche relatifs aux cultures protégées.

Plus de 200 scientifiques du monde entier et 200 professionnels étaient au rendez-vous ! Organisée par le CTIFL (Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes), AgroCampusOuest et l'INRA, cette édition française est une réussite. Une session technique était justement dédiée aux professionnels serristes le 19 juin. Dès le début de la matinée, le ton est donné par Jochen Hemming, de l'Université de Wageningen aux Pays-Bas, qui présente les développements actuels de la robotique en serre. De nombreux défis restent à relever pour atteindre la rapidité de récolte des humains qui est de 5 secondes par fruit, mais la progression est rapide. Tout au long de la journée, les présentations s'enchaînent sur des thématiques variées : les effets de l'éclairage LED, le pilotage climatique de la serre par capteurs, la gestion de l'énergie et l'impact environnemental, les défis de l'agriculture biologique sous serre, le développement de l'agriculture urbaine… Les chercheurs ont également présenté leurs résultats sur posters et les professionnels ont tenu des stands sur le matériel, les technologies ou encore les logiciels. Rendez-vous à Cancún au Mexique pour la prochaine édition en octobre 2021 !

Mélanie Krauth, Planète Légumes
Tél. 07 60 94 19 62
m.krauth@planete-legumes.fr

Irrigation • Légumes

Mieux gérer son irrigation en cultures légumières

Comme chaque année, l'été et ses fortes chaleurs sont préjudiciables pour les hommes, mais aussi pour les cultures.

Gérer son irrigation au mieux est indispensable. Voici donc quelques conseils pour améliorer son apport d'eau.

Bien connaître sa culture

Toutes les plantes n'ont pas les mêmes besoins. Bien connaître la consommation de la plante est primordial. De plus, cette consommation n'est pas linéaire dans le temps. Ainsi, pour la tomate par exemple, la consommation en eau est la plus importante entre le moment de l'apparition du 4e bouquet et les trois quarts des récoltes (voir tableau).

Calibrer sa fréquence et quantité d'irrigation

Tous les agriculteurs aimeraient avoir une règle simple pour piloter son irrigation. En réalité, la qualité de l'irrigation est soumise à plusieurs facteurs :

- la connaissance du débit de son réseau d'irrigation
- la capacité de rétention de son sol
- les besoins de la culture

Prendre le temps de contrôler

Bien irriguer, c'est aussi prendre le temps de contrôler :

- prendre le temps de regarder ses cultures : attention néanmoins de ne pas sur-arroser, ce qui engendrerait un système racinaire chétif
- prélever du sol : avant de lancer une irrigation, utiliser une gouge pour toucher le sol et apprécier son humidité
- utiliser les outils : les tensiomètres, sondes capacitives… sont de bons outils pour contrôler au mieux son apport

Lilian Boullard, Planète Légumes